



**UFR**  
LETTRES  
LANGUES  
SCIENCES  
HUMAINES

# Informations générales sur la Licence *Sciences du Langage*



#univorleans

## Mot du directeur

Au nom de l'ensemble des personnels enseignants et administratifs, nous vous souhaitons la bienvenue à l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines.

A l'université, vous trouverez des conditions de travail et de vie sensiblement différentes de celles que vous avez rencontrées jusqu'alors : moins d'heures de cours, organisation semestrielle, pédagogie adaptée à l'enseignement universitaire : CM, TD, projets tutorés ... (l'assiduité aux cours est obligatoire), acquisition de crédits européens (ECTS)... Votre capacité à être autonome sera sollicitée pour fournir en dehors des cours un effort individuel indispensable à la réussite.

Il n'est pas toujours facile de choisir dès le début son parcours universitaire. C'est pour répondre à cette difficulté qu'un système de passerelles a été mis en place entre certaines licences (par exemple LLCER et LEA, histoire et géographie). Ce dispositif vous permettra de changer d'orientation pendant les deux premières années.

Par ailleurs, tout au long de la licence, par le jeu des options et des parcours, vous pourrez peu à peu vous orienter vers le métier qui vous attire. Vous pourrez encore choisir une UEOI (Unité d'Enseignement d'Ouverture Intégrée) vous permettant de satisfaire votre curiosité ou de compléter votre formation. Après la licence en trois ans, il vous sera possible de vous engager dans un master en deux ans. L'offre de nos masters est aujourd'hui assez riche pour répondre à l'attente de la plupart de nos étudiants. Enfin, le doctorat vous permettra de vous préparer plus spécifiquement aux métiers de la recherche.

Notre université est ouverte sur le monde. Vous côtoierez dans vos cours des étudiant-e-s d'autres pays, tout comme vous pourrez aller étudier à l'étranger un semestre, une année, voire deux, tout en bénéficiant d'une aide matérielle. Nous vous encourageons vivement à tenter cette expérience très enrichissante.

Notre université est aussi un lieu de vie où, à travers la pratique d'un sport, un engagement syndical ou associatif, la participation à diverses activités (sorties, voyages, expositions, concerts, théâtre...), vous pourrez compléter votre épanouissement personnel.

Nous vous souhaitons, à toutes et à tous, une excellente année universitaire.

La Direction de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines

*La licence de Sciences Du Langage* de l'Université d'Orléans s'est donné pour objectif de combiner une formation de base de haut niveau dans toutes les disciplines relevant de la linguistique tout en préparant les étudiants aux métiers qu'ils seront amenés à exercer (professorat des écoles, documentation, orthophonie, applications informatiques, métiers de la communication...). Elle est inscrite dans le domaine «Lettres, Langues, Linguistique» de l'UFR Lettres Langues et Sciences Humaines.

**Sciences du Langage (SDL)** est l'une des mentions auxquelles peut aboutir l'inscription dans l'un des trois tronc communs : *SDL-LETTRES* ; *SDL-LLCER* ; *SDL-LEA*. L'accès à cette mention se fait de manière progressive dès le premier semestre de la première année sous forme de deux types d'enseignements en « Majeure » correspondant aux pré-requis des mentions choisies. A la fin du semestre 1, les étudiants ont la possibilité de se réorienter vers la mention choisie en « mineure » en suivant les Unités d'Enseignement complémentaires de la mention vers laquelle il se réoriente (celle ne relevant pas des pré-requis de la mention). À l'issue de la première année, l'étudiant conservera la possibilité de confirmer son choix de mention. Il pourra alors accéder aux deux paliers suivants d'approfondissement de licence 2 et 3, à travers des enseignements de spécialité propres à la mention SDL complétés par des enseignements de parcours.

Globalement, **les sciences du langage** visent à décrire et à expliquer le fonctionnement du langage humain dans toutes ses dimensions. Elles regroupent donc un vaste ensemble de spécialités, allant de la phonétique à la pragmatique, en passant par la phonologie, la syntaxe, la sémantique, etc., sans oublier des domaines connexes, nés de la rencontre entre la linguistique et d'autres sciences humaines : psycholinguistique, sociolinguistique, didactique des langues... ou avec l'informatique (Traitement Automatique des Langues).

Les SDL, au sein de l'UFR Lettres Langues et Sciences Humaines, sont orientées vers l'ensemble des activités qui requièrent une maîtrise de la langue comme telle, qu'il s'agisse d'en extraire les principes de fonctionnement, d'en transmettre l'usage ou d'en pallier les carences.

L'enseignement dans le cycle primaire (professorat des écoles) constitue un débouché majeur mais non exclusif. Si l'enseignement des lettres n'est pas privilégié dans le cursus SDL, la communication et les techniques d'expression répondent à des demandes variées, tant de la part des publics professionnels en formation initiale ou continue qu'en accompagnement des études universitaires.

L'enseignement du Français Langue Étrangère est également très demandé, pour l'enseignement du français à l'étranger comme pour le travail au sein d'organismes ou d'associations d'aide aux nouveaux arrivants en France.

À la rencontre du secteur médical, les SDL sont un appui pour les tâches de rééducation, en particulier celles de l'orthophoniste. Si le recrutement par concours n'implique pas de préparation particulière, la connaissance des mécanismes du langage et de l'acquisition, ainsi qu'une bonne connaissance de la Langue des Signes Française (LSF) sont un atout pour une poursuite d'études dans ce secteur.

Les études en Sciences Du Langage privilégient le maniement de la langue comme objet d'analyse et d'expertise : traitement du signal vocal, confection de dictionnaires et de lexiques, veille technologique, gestion des connaissances, documentation et indexation automatiques et bases de données, aide à la traduction automatique, résumé automatique et, plus généralement, tout ce que les développements de l'informatique ont impliqué comme recours à l'expérience du linguiste (industries de la langue, humanités numériques).







La connaissance et la maîtrise de systèmes symboliques (tels que les langues mais aussi l'image) constituent également un atout pour les métiers de la communication : attaché de presse, journaliste rédacteur, chargé de communication interne / externe, relations publiques ...

Une nouvelle demande se dessine concernant la description des langues. L'internationalisation croissante met en danger les cultures et les langues qui leur sont associées. Il y a aujourd'hui des milliers de langues qui attendent d'être décrites et des programmes de sauvetage sont entrepris dans des cadres privés et publics, nationaux et internationaux, gouvernementaux ou non.

Enfin, comme toute discipline scientifique, les SDL sont présentes dans plusieurs organismes de recherche (en particulier le CNRS) et à l'Université.

Au travers des spécialités choisies, cette licence généraliste donne accès aux métiers de l'enseignement, en particulier au concours de recrutement de professeur des écoles et à l'enseignement du français à l'étranger (après un master), aux métiers du traitement de l'information et de la communication (après un master), aux métiers des industries de la langue et de l'ingénierie linguistique (après un master), aux métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur (après un doctorat) ou de l'orthophonie (après un concours d'entrée et cinq années d'études dans une école spécialisée).

### Secteurs professionnels envisageables :

-  **Professorat :**  
L'orientation professionnelle dominante concerne les besoins sociaux en matière d'apprentissage des langues, en particulier du français. L'enseignement dans le cycle primaire constitue l'un des débouchés majeurs, tandis que l'enseignement du Français Langue Étrangère demeure très demandé, aussi bien à l'étranger, qu'au sein d'organismes ou d'associations d'aide aux nouveaux arrivants en France.
-  **Professions de la communication**
-  **Professions paramédicales concernant le langage (orthophonie)**
-  **Documentation et bibliothèques**
-  **Concours administratifs.**
-  **Industries de la langue / humanités numériques**

### Poursuite du cursus :

Les masters de sciences du langage préparent selon la spécialité choisie aux métiers de la didactique du français langue maternelle et langue étrangère, de l'ingénierie linguistique et des technologies de l'information, de la communication, de l'informatique et enfin de la recherche.

#### *A l'université d'Orléans*

Master Sciences Humaines et Sociales - Mention Sciences du langage - Spécialités :

[Linguistique outillée et traitement automatique du langage \(LouTAL\)](#)

[Didactique du français et plurilinguismes \(DFP\)](#)

[Création numérique et Didactique \(CND\)](#)

[Linguistique et Communication \(LinCom\)](#)

#### *En dehors de l'université d'Orléans*

Intégration d'un master FLE, Didactique des langues, Sciences de l'information et de la communication, MEEF.

#### *Doctorat*

Le doctorat de sciences du langage prépare aux métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur, et spécifiquement aux postes de Chargé de Recherche du CNRS (chercheur) et de Maître de Conférences dans les universités (enseignant-chercheur) en 7e section (sciences du langage) et 71e section (sciences de l'information et communication).

## Licence Sciences du Langage

### LICENCE 1

#### Semestre 1

**Tronc  
Commun**

SDL  
LLCER

ou

SDL  
LEA

ou

SDL  
Lettres

**Majeure**  
**Sciences  
Du  
Langage**

ou

**Mineure**  
LLCER  
(anglais ou  
espagnol)  
ou  
LEA  
ou  
Lettres

#### Semestre 2

**Majeure**

LLCER  
(anglais  
ou  
espagnol)

ou

**Majeure**

LEA

ou

**Majeure**

Lettres

**Mineure**  
SDL

**Mineure**  
SDL

**Mineure**  
SDL

Ré-orientation possible en fin  
de semestre 1

### LICENCE 2 & LICENCE 3

#### Semestres 3 à 6

Communication et traitement  
de l'information linguistique  
(Com TIL)

ou

Langue des Signes Française  
(LSF)

ou

Français Langue Etrangère  
(Linguistique et Didactique,  
FLE)

ou

Métiers de l'Enseignement  
(MEEF)

*L'Université d'Orléans est entrée dans l'Espace Européen de Formation.* Depuis la rentrée universitaire 2004 - 2005, l'Université d'Orléans applique le schéma européen d'organisation des études, le L.M.D.

Cette nouvelle organisation permet à l'étudiant de :

- Construire son parcours de formation et son projet professionnel en bénéficiant de l'accompagnement et des conseils de **son enseignant référent**
- Choisir son parcours de formation parmi **une offre de spécialités élargie** aux différents domaines de formation
- Bénéficier **d'échanges européens** et d'une **reconnaissance des diplômes au niveau international**

## I - L'architecture du nouveau système :

Comme la plupart des Universités françaises et européennes, l'Université d'Orléans délivre trois diplômes et grades universitaires :

- La **Licence** (BAC+3)
- Le **Master** (BAC+5)
- Le **Doctorat** (BAC+8)

### 1. La Licence :

La durée des études est de **6 semestres** qui correspondent chacun à **30 crédits** soit au total **180 crédits** (ECTS : European Credit Transfer System).

### 2. La Licence professionnelle :

Il s'agit d'une troisième année de licence (**60 crédits = 2 semestres**) permettant, après validation de **120 crédits** dans un autre parcours, d'acquérir des compétences en vue d'une insertion professionnelle.

### 3. Le Master :

La durée des études est de **4 semestres**, ce qui équivaut à **120 crédits**. L'obtention de la Licence est nécessaire pour pouvoir s'inscrire en Master.

Le Master (M1 et M2) sanctionne des parcours comportant soit une voie à finalité professionnelle délivrant un **Master Professionnel**, soit une voie à finalité recherche délivrant un **Master Recherche**.

#### 4. Le Doctorat :

Après le Master Recherche, il s'agit du **diplôme le plus élevé du LMD** (Bac + 8). Il est délivré à l'issue d'une soutenance de thèse.

### II - Caractéristiques du LMD :

- Chaque semestre est constitué de plusieurs **Unités d'Enseignements (UE)**. A chaque UE est affectée une valeur en crédits. Les crédits sont attribués lorsque l'UE est validée.
- Les crédits ainsi obtenus sont **transférables** dans toute autre université en France et en Europe et **capitalisables**, c'est-à-dire définitivement acquis quelle que soit la durée du parcours de l'étudiant.
- L'étudiant construit son parcours en fonction de son **projet professionnel**. Il peut le modifier ou le faire évoluer par le choix d'options, de spécialisations, de passerelles qui lui sont proposées. L'étudiant pourra bénéficier, en cours de cursus, d'un seul bilan global lui permettant d'arrêter ses études, de se présenter à des concours. Le bilan n'aura de valeur qu'à usage externe. Il ne pourra être pris en compte dans le cadre de la progression des études. Pour l'accompagner, un **enseignant référent** l'informe et le conseille.

Chaque parcours est animé par une équipe pédagogique encadrée par un directeur des études.

#### *Le supplément au diplôme*

Une annexe descriptive au diplôme est délivrée à tout étudiant diplômé. Elle est destinée à assurer la lisibilité des connaissances et aptitudes acquises au cours de la formation.



### ***Diplômes de DEUG et de Maîtrise***

Est conservée la possibilité de délivrer, à la demande de l'étudiant, le DEUG (correspondant aux 120 crédits des deux premières années de Licence) et la Maîtrise (après obtention des 60 crédits des semestres 1 et 2 de Master).

### ***La compensation***

Pour chaque semestre, si la note globale moyenne est supérieure ou égale à 10/20, le semestre est validé et l'étudiant obtient 30 crédits.

En Licence, une compensation par année s'organise également entre deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année universitaire (soit S1 avec S2 ; S3 avec S4 ; S5 avec S6).

En Master, il n'y a pas de compensation par année, ni sous quelque forme que ce soit entre la note de stage ou de mémoire et les notes des autres unités d'enseignement.

### ***Deuxième session***

L'étudiant ajourné à un semestre se voit proposer une session de rattrapage pour tous les enseignements dans lesquels il a obtenu une note inférieure à 10/20 pendant ce semestre.

En Licence, l'étudiant conserve la meilleure des notes obtenues entre la première session et la session de rattrapage, pour une même année. Cette règle s'applique uniquement aux étudiants présents aux deux sessions.



**1. Relevés de notes** sont disponibles à l'accueil de la scolarité dans le hall, après la session des semestres pairs (juin) et la seconde session (juillet).

**2. Attestations de réussite :** En l'attente de la disponibilité des diplômes et sur simple demande à l'accueil de la scolarité.

\* Si l'étudiant ne peut se déplacer, il peut donner procuration à un tiers (document manuscrit portant le nom, le prénom, la date et le lieu de naissance de la personne qui reçoit procuration accompagné d'une photocopie de la carte d'identité) ou faire une demande d'envoi postal en fournissant une enveloppe timbrée au tarif en vigueur.

### 3. Diplômes :

**Licence :** Disponibles au plus tôt dans les six mois après proclamation des résultats à l'accueil de la scolarité.

**Master :** Remis lors de la cérémonie de remise de diplômes de l'année suivante en juin.

Si l'étudiant est dans l'impossibilité de se déplacer, il peut faire une demande par lettre en joignant timbres exclusivement pour envoi en recommandé avec AR.

En cas de procuration, la remise est tolérée, au niveau de la composante, à condition que soient gardés avec la liste des diplômés :

- \* une procuration signée de l'intéressé
- \* une copie de la pièce d'identité du destinataire du courrier
- \* une copie de la pièce d'identité de celui qui détient la procuration

### ATTENTION :

**Des certificats de scolarité vous sont délivrés lors de votre inscription administrative.**

**Il vous appartient d'en faire des copies.**

**Aucun duplicata ne sera établi.**

Pour se présenter à une épreuve quelconque, l'étudiant doit avoir accompli une double formalité administrative :

1. Une **Inscription ADMINISTRATIVE** matérialisée par l'obtention de la carte d'étudiant
2. Une **Inscription PEDAGOGIQUE** pour le choix des options, parcours et régimes d'études

## Le Régime d'Études : Normal ou Spécial ?

### Régime Normal d'Études

Sauf situation particulière, tous les étudiants sont inscrits en Régime Normal d'Études. Ce régime oblige les étudiants à être assidus à tous les cours de TD. Ils passent les examens de contrôle continu et les examens de fin de semestre.

### Régime Spécial d'Études

**Il est exclusivement réservé aux :**

- \* étudiants salariés (justifier d'un contrat de travail)
- \* étudiants en double cursus (justifier la double inscription)
- \* étudiants ayant une activité de nature universitaire
- \* étudiants chargés de famille (joindre la copie du livret de famille)
- \* étudiants handicapés
- \* étudiants sportifs de haut niveau

L'étudiant qui relève de l'un de ces cas choisit le Contrôle Terminal (CT) pour une ou plusieurs UE dans leur totalité, *aucun panachage ne peut être pratiqué au sein d'une UE*. Pour chaque UE en Contrôle Terminal, l'étudiant n'est pas soumis à l'obligation d'assiduité en cours de TD. Il passe une épreuve unique à la fin du semestre.

Pour s'inscrire en RSE, l'étudiant doit remplir un formulaire disponible à l'accueil de la scolarité et fournir un justificatif.

**NOTEZ BIEN :** Il vous est possible de modifier votre inscription pédagogique jusqu'à un mois après le début des cours (régime, options (SAUF UE Libre)), au-delà, votre inscription est considérée comme validée.

L'attribution du RSE n'est plus révoquée en cours de semestre et engage l'étudiant à s'y conformer.

## **Quand faire votre inscription pédagogique ?**

Les inscriptions pédagogiques se déroulent à l'issue de l'inscription administrative.

Pour se présenter à une épreuve quelconque, l'étudiant doit avoir accompli une double formalité administrative.

### **A DÉFAUT :**

**Vous ne serez inscrit dans :**  
**AUCUN COURS DE LANGUES**  
**AUCUN GROUPE DE TD**  
**AUCUNE OPTION**

**+**

**Vous ne serez pas autorisé à composer lors des examens  
et vous ne pourrez obtenir AUCUN DIPLOME.**



(source : <http://www2.cegep-fxg.qc.ca/biblio/plagiat.htm>)

## Organisation des examens et devoirs en classe

Par souci d'équité, tous les étudiants devront respecter les quelques règles suivantes :

- Les étudiants devront s'installer à leur table avec uniquement de quoi écrire (stylos et feuilles si elles ne sont pas fournies) et les éventuels documents autorisés.
- Une place doit être laissée libre entre chaque étudiant dans la mesure de la capacité de la salle. L'étudiant devra immédiatement prendre la place désignée par le surveillant si celui-ci le lui demande.
- Les sacs seront laissés à l'entrée de la salle. Les téléphones portables seront éteints à l'intérieur des sacs. Il est demandé à l'étudiant de venir avec une montre.
- Lors des examens, les sorties ne pourront avoir lieu qu'une heure après le début de l'épreuve écrite. Elles seront soumises à l'autorisation du surveillant qui notera le nom et l'heure, devront rester exceptionnelles et ponctuelles et seront effectuées sans sacs ni manteaux. Tout étudiant contrevenant à ces règles sera soumis aux sanctions prévues par l'université.

## Cas de fraude :

Sont assimilables à une tentative de fraude et passibles de la section disciplinaire du Conseil d'Administration de l'université :

**1 Les sanctions peuvent aller jusqu'à l'interdiction de se présenter à tout examen ou jusqu'à 5 ans d'exclusion.**

★ Pendant les examens et les devoirs en classe

- L'introduction, dans la salle d'examen, d'informations non expressément autorisées et ce quel que soit le support utilisé (papier, mémoire d'ordinateur, de calculatrice, de téléphone portable...);
- La communication durant l'épreuve avec un autre candidat ou toute personne extérieure, dans et en dehors de la salle d'examen, quel que soit le moyen de communication utilisé (téléphones portables, messagerie, ...);
- La substitution de personne;
- Le fait de copier sur un autre étudiant.

★ Pour les travaux à la maison : le plagiat

L'université est confrontée à une forte croissance des problèmes de plagiat. Afin d'éviter de lourdes sanctions pouvant aller jusqu'à l'interdiction de se présenter à tout examen ou concours pour une période allant jusqu'à 5 ans, les étudiants sont invités à prendre connaissance des informations suivantes.

### Qu'est-ce que le plagiat ?

Un étudiant est responsable d'un plagiat quand il s'approprie tout ou partie du travail d'une autre personne (étudiant, chercheur, écrivain, journaliste, etc.). Cela concerne les textes, images, graphiques, statistiques, etc. provenant d'un travail universitaire, d'une publication ou d'un site internet. C'est un délit quand il y a appropriation du travail dans son intégralité ou quand il s'agit d'extraits sans que les références sur la source et l'auteur ne soient très clairement mentionnées.

### Comment citer un travail ou un extrait ?

Bien sûr il est très fréquent de s'appuyer, dans le cadre de travaux universitaires, sur des travaux antérieurs, c'est une démarche au cœur de la pratique scientifique. Pour cela il convient de respecter des règles de citation

#### Règle 1 :

Si vous utilisez les mots, les données, etc. de quelqu'un d'autre, mettez ce que vous citez entre guillemets et fournissez la référence complète (notamment : nom de l'auteur, titre de l'ouvrage, ou titre de l'étude ou du site, date, éditeurs le cas échéant). La forme de la référence peut être différente selon les disciplines et selon les enseignants.

#### Règle 2 :

Si vous empruntez les idées originales de quelqu'un d'autre, donnez la référence complète.

**2 Ces règles et ces exemples sont extraits de la brochure préparée par la Faculté des arts et Faculté des sciences sociales de l'Université d'Ottawa, édition août 2010 (première édition 1999), [www.uOttawa.ca/plagiat.pdf](http://www.uOttawa.ca/plagiat.pdf)**

## Exemples

### **Vous voulez vous servir du texte suivant :**

« Bien qu'elles représentent partout plus de la moitié de la population, les femmes comptent rarement plus qu'une poignée de représentantes dans la classe dirigeante politique. Il y a peu d'aspects de la vie en société où la domination des hommes se fait davantage sentir que dans le domaine électoral. Depuis quelques décennies, les femmes sont de plus en plus nombreuses à embrasser des professions traditionnellement réservées aux hommes; pourtant, l'accession à une charge législative demeure un objectif inaccessible pour la très grande majorité des Canadiennes. »\*

\* Brodie, Janine avec le concours de Célia Chandler, « Les femmes et le processus électoral au Canada » in K. Megyery, *Les femmes et la politique canadienne*, Toronto, Dundern Press, 1991, 3-4.

## **CE QUI EST INACCEPTABLE**

### **Vous avez écrit**

Même si les femmes représentent partout plus de la moitié de la population, elles comptent rarement plus qu'une poignée de représentantes dans la classe dirigeante politique. Il y a peu d'aspects de la vie en société où la domination des hommes se fait davantage sentir que dans le domaine électoral. Depuis quelques décennies, les femmes sont de plus en plus nombreuses à embrasser des professions traditionnellement réservées aux hommes; pourtant, l'accession à une charge législative demeure un objectif inaccessible pour la très grande majorité des Canadiennes.

### **Inacceptable parce que :**

• **L'extrait a simplement été recopié, sans guillemets ni indication de source.**

Même si les femmes constituent plus de 50% de la population, il est rare qu'elles possèdent des postes élevés dans le domaine de la politique. En fait, la domination des hommes peut être plus facilement aperçue dans le domaine électoral. Cependant, même si, depuis quelques dizaines d'années, les femmes occupent de plus en plus de postes qui étaient dominés par les hommes, il demeure qu'il est très difficile pour les femmes canadiennes d'accéder à des postes législatifs.

• **Les mots sont changés, mais les idées sont empruntées, et il n'y a aucune référence. (On ne peut pas simplement remplacer les mots d'un autre par des synonymes).**

Même si les femmes représentent plus de 50% de la population, elles **comptent rarement plus qu'une poignée de représentantes dans la classe dirigeante politique**. En fait, c'est dans le domaine électoral que la domination des hommes se fait davantage sentir. Cependant, même si depuis quelques dizaines d'années, les femmes occupent de plus en plus de postes traditionnellement réservés aux hommes, **l'accession à une charge législative demeure un objectif inaccessible** pour la plupart des Canadiennes (Brodie, 1991 : 3).

• **Même si l'auteur, son oeuvre et les pages sont indiqués, les mots en gras sont ceux de l'auteur et ils ne sont pas placés entre guillemets.**

## CE QUI EST ACCEPTABLE

### Vous avez écrit

### Acceptable parce que :

Selon Brodie, « [B]ien qu'elles représentent partout plus de la moitié de la population, les femmes comptent rarement plus qu'une poignée de représentantes dans la classe dirigeante politique. Il y a peu d'aspects de la vie en société où la domination des hommes se fait davantage sentir que dans le domaine électoral. » (1991 : 3)

• **L'extrait est placé entre guillemets, et la source est citée.**

• **La présentation des références varie selon les disciplines. Consultez vos professeurs.**

Comme le rappelle Brodie (1991 : 3), de plus en plus de femmes occupent des postes dominés par les hommes et « l'accession à une charge législative demeure un objectif inaccessible pour la très grande majorité des Canadiennes ».

• **Vous avez brièvement exprimé en vos propres termes l'essentiel de ce que l'auteur a dit en deux phrases.**

• **Vous avez placé entre guillemets ce que vous avez emprunté textuellement à l'auteur.**





## CALENDRIER UNIVERSITAIRE UFR LSH - 2022-2023

	SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE		JANVIER		FEBVIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
1	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
2	V	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
3	V	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
4	V	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
5	L	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
6	M	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
7	M	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
8	J	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
9	J	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
10	V	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
11	V	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
12	L	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
13	L	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
14	M	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
15	M	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
16	J	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
17	J	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
18	V	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
19	V	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
20	L	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
21	L	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
22	M	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
23	M	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
24	J	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
25	J	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
26	V	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
27	V	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
28	L	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
29	L	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
30	M	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
31	M	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21

pour les dates bancaires  
 10 jours de congés payés  
 15 jours de congés payés  
 20 jours de congés payés

Dimanches 500 € (100%)  
 Compensatoires

Dimanches - 1ère session  
 Dimanches - 2ème session

Jury  
 Jury

<p><b>PHES : Semaines mobiles</b> du 27 juin au 30 juillet 2022 au 22 septembre</p> <p><b>PHES : Semaines fixes</b> du 20 octobre au 23 novembre</p>	<p>Unité d'enseignement Gouverner l'histoire du territoire : S4 / A4</p> <p>Unité d'enseignement Gouverner l'histoire du territoire : S4 / A4</p>
<p>Semaine 1 : 10 semaines de cours</p> <p>Semaine 2 : 10 semaines de cours</p> <p>Debut des enseignements : Jeudi 22 septembre</p>	<p>Semaine 1 : 10 semaines de cours</p> <p>Semaine 2 : 10 semaines de cours</p> <p>Debut des enseignements : Jeudi 28 Janvier</p>

<p><b>Expos</b></p> <p>Cours L1 et de Master 1 : Pas d'expos le 31 mai et dédicace du jury au soir le 6 septembre</p> <p>UFR de Master 2 : Pas d'expos le 31 mai et dédicace du jury au soir le 6 septembre</p> <p>Debut des enseignements : Jeudi 22 septembre</p>	<p><b>Recherches</b></p> <p>Cours L1 et de Master 1 : Pas d'expos le 31 mai et dédicace du jury au soir le 6 septembre</p> <p>UFR de Master 2 : Pas d'expos le 31 mai et dédicace du jury au soir le 6 septembre</p> <p>Debut des enseignements : Jeudi 22 septembre</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

debut de la semaine 2022/2023 au point de vue des dates bancaires  
 10 jours de congés payés  
 15 jours de congés payés  
 20 jours de congés payés



## Liste (non exhaustive) des enseignants 2020-2021

### **Lotfi ABOUDA - Bureau 220**

Professeur des Universités. Docteur en Sciences du Langage de l'Université Paris 7, 1997.

Spécialités : Syntaxe, sémantique, linguistique française.

02 38 49 47 02

lotfi.abouda@univ-orleans.fr

### **Flavie BAUDON**

Chargée de cours. Orthophoniste, DEA de Neuro-physiologie de l'Université de Tours.

Spécialité : Orthophonie

Enseignement dispensé en 2020-2021 : Orthophonie

### **Gabriel BERGOUNIOUX - Bureau 211**

Professeur des universités. Docteur en Sciences du Langage de l'Université de Paris 7, 1981.

Directeur du LLL (UMR 7270)

Spécialités : Histoire et épistémologie de la linguistique, phonétique et phonologie, sociolinguistique.

02 38 49 47 04

gabriel.bergounioux@univ-orleans.fr

### **Dominique BRUNOT - Bureau 26-4 (Institut de Français)**

Professeur certifié

Spécialités : Grammaire du français. Stylistique. Français langue étrangère.

02 38 47 48 49

dominique.brunot@univ-orleans.fr

### **Caroline CANCE - Bureau 217**

Maître de Conférences. Docteur en Sciences du Langage de l'Université Paris 3 Sorbonne Nouvelle, 2008.

Spécialités : Sémantique cognitive, analyse de discours, sciences cognitives.

02 38 49 47 01

caroline.cance@univ-orleans.fr

## **Céline DUGUA - Bureau 214**

Maître de Conférences. Docteur en Sciences du Langage de l'Université Grenoble 3, 2006.

Spécialités : Phonétique, acquisition.

02 38 49 24 13

[celine.dugua@univ-orleans.fr](mailto:celine.dugua@univ-orleans.fr)

## **Guillaume ENGUEHARD - Bureau 214**

Maître de Conférences. Docteur en Sciences du Langage de l'Université Paris Diderot-Paris 7.

Spécialités : Phonologie, Morphologie

[guillaume.enguehard@univ-orleans.fr](mailto:guillaume.enguehard@univ-orleans.fr)

## **Philippe GODIVEAU - Bureau 225**

Professeur certifié

Spécialités : Didactique et nouvelles technologies

[philippe.godiveau@univ-orleans.fr](mailto:philippe.godiveau@univ-orleans.fr)

## **Emmanuelle GUERIN**

Maître de Conférences HDR. Docteur en Sciences du Langage de l'Université Paris Ouest, 2006.

Spécialités : Sociolinguistique, didactique du FLM.

[emmanuelle.guerin@univ-orleans.fr](mailto:emmanuelle.guerin@univ-orleans.fr)

## **Badreddine HAMMA - Bureau 215**

Maîtres de conférences en Sciences du Langage. Docteur de l'Université Paris 10 – Nanterre, 2005.

Spécialités : Morphosyntaxe, sémantique, analyse du discours, lexicologie, didactique.

02 38 49 40 27

[badreddine.hamma@univ-orleans.fr](mailto:badreddine.hamma@univ-orleans.fr)

## **Anne-Lyse MINARD - Bureau 217**

Maître de conférences. Docteur en informatique de l'Université Paris Sud, 2012. Spécialités : Traitement automatique des langues.

02 38 49 40 73

[anne-lyse.minard@univ-orleans.fr](mailto:anne-lyse.minard@univ-orleans.fr)

## **François NEMO - Bureau 215**

Professeur des universités. Docteur en Sciences du Langage de l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), Paris, 1992.

Spécialités : sémantique, pragmatique, morphologie, typologie.

02 38 49 49 26

francois.nemo@univ-orleans.fr

## **Katja PLOOG - Bureau 222**

Professeure des universités. Docteur en sciences du langage de l'Université Bordeaux 3, 1999.

Spécialités : Corpus oraux, syntaxe, analyse de discours, contacts linguistiques, histoire de la linguistique.

Responsable du Master.

02 38 49 24 71

katja.ploog@univ-orleans.fr

## **Jean-Louis ROUGE - Bureau 222**

Professeur des universités. Docteur en Sciences du Langage de l'Université de Lyon 2, 1985.

Spécialités : Sociolinguistique (contacts de langues et multilinguisme, langues créoles, politique linguistique ...), acquisition des L2, lexicographie.

Responsable du Master.

02 38 49 24 08

jean-louis.rouge@univ-orleans.fr

## **Emmanuel SCHANG - Bureau 225**

Maître de conférences. Docteur en Sciences du Langage de l'Université Nancy 2, 2000.

Spécialités : Formalismes syntaxiques, langues créoles

02 38 49 24 94

emmanuel.schang@univ-orleans.fr

## **Marie SKROVEC - Bureau 220**

Maître de conférences. Docteur en Sciences du Langage de l'Université de Provence (cotutelle : Albert Ludwigs Universität Freiburg)

Spécialités : Corpus oraux, linguistique française, didactique du FLE

02 38 49 24 96

marie.skrovec@univ-orleans.fr



## Bureau des Relations Internationales

Bureaux 024 & 025

02 38 49 47 73

[international.llsh@univ-orleans.fr](mailto:international.llsh@univ-orleans.fr)



### Etudier à l'étranger :

Grâce à la mobilité ERASMUS + (Séjour d'études en Europe)

Grâce à ce programme, les étudiants ont la possibilité de valider un semestre ou une année universitaire dans une de nos universités partenaire en Europe en obtenant une bourse de l'Union Européenne.

Selon le département dans lequel vous étudiez, une liste précise d'universités offrant des cours correspondant à votre cursus est déterminée.

Grâce au programme d'échanges de l'Université d'Orléans (séjour d'études hors Europe)

L'Université d'Orléans a signé des accords de coopération avec des universités étrangères Hors Europe qui permettent également aux étudiants de valider un semestre ou une année universitaire. En moyenne, 60 étudiants y participent chaque année.

Les pays concernés sont : l'Argentine, l'Australie, le Brésil, le Chili, la Chine, la Corée du Sud, les Etats-Unis, le Japon, le Mexique, le Pérou et le Canada (Québec).

Pour plus d'information sur le programme d'échanges hors-Europe, nous vous invitons à contacter directement la Direction des Relations Internationales (DRI) qui gère ces échanges : [mobilite.he@univ-orleans.fr](mailto:mobilite.he@univ-orleans.fr)



### Les doubles-diplômes :

L'UFR LLSH propose des double-diplômes, un au niveau Licence et deux au niveau Master. Il s'agit d'un parcours de formation dont le cursus est organisé par deux ou plusieurs universités.

Encadré par deux enseignants coordinateurs, vous effectuez une partie de votre mobilité dans votre université d'origine et une autre dans l'université partenaire. La validation de votre formation se fonde sur l'obtention d'ECTS et aboutit à la délivrance d'un diplôme reconnu en France et dans le pays de l'université partenaire. Le but d'un double-diplôme est d'offrir aux étudiants des parcours de formation multiculturels de qualité, qui favorisent leur intégration dans le milieu socio-professionnel.

L'UFR LLSH propose un double-diplôme de Licence Langues Etrangères Appliquées spécialité Anglais/Allemand avec l'Université de Siegen (Allemagne), un double-diplôme de master d'histoire spécialité Pouvoirs, Cultures et Sociétés avec l'université Jagellone de Cracovie (Pologne) ainsi qu'un double-diplôme de master de géographie spécialité Développement Durable Local des Territoires Emergents avec l'université de Iasi (Roumanie).

Pour plus de renseignements sur les maquettes d'enseignements, nous vous invitons à prendre rendez-vous avec le BRI.



### **Autres services de l'Université pouvant vous informer :**

**Direction des Relations Internationales (D.R.I)**

**Château de la Source : [dri@univ-orleans.fr](mailto:dri@univ-orleans.fr)**



## Bureau des Stages et de l'Insertion Professionnelle

Bureaux 167

02 38 49 40 86 ou 02 38 41 71 44

[stages.llsh@univ-orleans.fr](mailto:stages.llsh@univ-orleans.fr)

### Le Stage

Élément incontournable du parcours universitaire, le stage représente souvent un tremplin vers une première embauche. Vous trouverez sur cette page des informations concernant les démarches administratives liées au stage, mais également diverses pistes pour trouver un stage ou un job à l'étranger.

#### A quoi ça sert ?

Obtenir un premier contact avec l'environnement professionnel auquel vous vous destinez

Mettre en pratique les compétences acquises à travers votre formation

Développer votre réseau professionnel

#### Comment ça marche ?

Le stage représente une période de formation qui a pour but de vous sensibiliser aux divers aspects de la vie professionnelle. La recherche et le choix du stage relèvent d'une démarche personnelle et réfléchie en fonction de votre projet. Le stage doit faire l'objet d'une mission précise, définie en concertation avec vous et l'entreprise qui vous accueille. Il s'agit autant d'une valeur ajoutée pour vous que pour la structure. Le stage peut avoir lieu au sein d'une entreprise, d'une association ou d'une administration en France ou à l'international.

Au sein de l'entreprise, vous êtes encadré par un maître de stage qui vous guidera tout au long de votre mission. Dans votre filière, un enseignant-tuteur apporte une lecture externe à l'entreprise et vous oriente dans la rédaction de votre rapport.

o Qu'est-ce que c'est une convention de stage ?

Véritable contrat de travail entre vous, l'université et la structure qui vous accueille, la convention donne un cadre juridique à votre stage. Elle vous permet de définir clairement vos missions et vos conditions de travail (horaires, gratification, protection sociale, etc.).

Au niveau de l'UFR LLSH, le Bureau des stages et de l'insertion professionnelle vous accompagne d'une part, dans votre recherche de lieux de stages, la construction de vos outils de communication tels que le CV ou la lettre de motivation et d'autre part, pour le suivi administratif de votre stage, notamment la signature de votre convention.

Vous êtes évalué par votre structure d'accueil, à travers une grille d'évaluation remplie par votre maître de stage, votre rapport de stage et une soutenance devant un jury composé de votre maître de stage et de votre enseignant-tuteur.



### **Qu'est-ce que c'est une convention de stage ?**

Véritable contrat de travail entre vous, l'université et la structure qui vous accueille, la convention donne un cadre juridique à votre stage. Elle vous permet de définir clairement vos missions et vos conditions de travail (horaires, gratification, protection sociale, etc.).



### **Autres services de l'Université pouvant vous informer :**

**Direction de l'orientation et de l'Insertion professionnelle (DOIP)**  
**Espace Stage Emploi Entreprise (E.S.E.E)**  
**1er étage de la Maison de l'étudiant**  
**02 38 49 45 47 – [stage.emploi@univ-orleans.fr](mailto:stage.emploi@univ-orleans.fr)**





## Service des études et de la scolarité

[scolarite.llsh@univ-orleans.fr](mailto:scolarite.llsh@univ-orleans.fr)

---

### **Responsable du service - Bureau 124**

**M. Philippe FERRANDEZ**

[scolarite.llsh@univ-orleans.fr](mailto:scolarite.llsh@univ-orleans.fr)

### **Scolarité administrative - Bureau 123**

**Mme Patricia LEBRUN**

02 38 41 71 01

[inscriptions.llsh@univ-orleans.fr](mailto:inscriptions.llsh@univ-orleans.fr)

**Mme Céline LECLERC**

02 38 49 24 85

[inscriptions.llsh@univ-orleans.fr](mailto:inscriptions.llsh@univ-orleans.fr)

**Mme Stéphanie HARDY**

02 38 49 25 00

[inscriptions.llsh@univ-orleans.fr](mailto:inscriptions.llsh@univ-orleans.fr)

## **Scolarité pédagogique Licences - Bureau 121**

**Mme Françoise DAOUDI (LP Cartographie, LP Développement rural, Erasmus)**

02 38 41 70 83

licences.llsh@univ-orleans.fr

**M. Sylvain BIGOT (Lettres et LLCER)**

02 38 41 73 28

licences.llsh@univ-orleans.fr

**Mme Mélissa BIGOT (LEA)**

02 38 49 24 79

licences.llsh@univ-orleans.fr

**Mme Laëticia REMBERT (SDL – Histoire, Géographie)**

02 38 41 71 65

licences.llsh@univ-orleans.fr



## La Bibliothèque Universitaire

02 38 41 71 85

Site web : <http://scd.univ-orleans.fr>

Site web de la BU LLSH : <http://scd.univ-orleans.fr/bu-lettres-langues-sciences-humaines>

### *Horaires d'ouverture :*

Du lundi au vendredi ==> de 8h à 20h

Le samedi, la BU Droit-Economie-Gestion est ouverte de 9h30 à 16h30.

**ATTENTION : Les horaires varient en fonction des périodes de cours.**  
**Consultez le calendrier annuel sur le site de la BU <http://scd.univ-orleans.fr/>**



### **Les collections de la BU LLSH couvrent les disciplines suivantes :**

*Beaux-Arts ; Géographie ; Histoire ; Langues ; Littératures ; Philosophie ; Psychologie ; Religions et Sciences sociales*

Le **catalogue** de la BU est disponible sur le site web et répertorie l'ensemble de la documentation disponible : documents imprimés (livres, revues, etc.) et ressources numériques (revues et livres en ligne, bases de données, thèses, etc.).

La **documentation numérique** est accessible sur le campus et à distance 7 jours sur 7 et 24h sur 24 via le site web de la BU, rubrique « Explorer les ressources numériques ». L'identification se fait avec le compte ENT. Nos **fiches disciplines** permettent de s'orienter facilement dans l'offre de ressources numériques.

La BU LLSH propose aussi **des formations documentaires, des ateliers et le service d'aide à la recherche documentaire MICADO.**

**N'hésitez pas à solliciter les bibliothécaires pour vous guider dans notre offre documentaire et de services.**



## Service audiovisuel et multimédia

Bureau 171

02 38 41 71 13

audiovisuel.multimedia.llsh@univ-orleans.fr

### Le service audiovisuel est chargé :

De la gestion de la salle libre-service équipée de télévisions, de magnétoscopes, de lecteurs DVD

Du prêt de matériels pour la réalisation d'enquêtes et d'exposés (caméscopes, magnétophones,...)

### La salle multimédia :

La salle multimédia est composée de postes informatiques, d'une imprimante laser noir et blanc.

Un accès gratuit à Internet (recherches pour exposés et rapports, revues de presse, inscription aux concours, recherche d'un emploi ou d'un stage, courriel).

**Dès son inscription, tout étudiant possède une adresse électronique sur le :**

**<http://www.univ-orleans.fr/e-campus/>**



## Accompagnement du handicap

### Bureau 121

enseignant : [philippe.godiveau@univ-orleans.fr](mailto:philippe.godiveau@univ-orleans.fr)

administratif : [secretariatpedagogique.llsh@univ-orleans.fr](mailto:secretariatpedagogique.llsh@univ-orleans.fr)

Vous avez des difficultés temporaires ou permanentes liées à des troubles de la santé, à un handicap d'ordre sensoriel, moteur, psychologique, cognitif ou à une situation particulière (grossesse pathologique, hospitalisation...) ?

*La Passerelle Handicap se met à votre disposition pour accompagner votre réussite :*

- une équipe vous accueille, vous informe et vous accompagne dans la construction de vos projets de formation ;
- en relation avec l'ESEE et la SUIO, elle vous guide jusqu'à votre insertion professionnelle ;
- elle vous propose un lieu convivial d'échange et de travail équipé de postes informatiques et d'outils adaptés (ZoomText, Jaws, téléagrandisseur, machine à lire...).

### Le Service Passerelle Handicap propose un soutien pour :



#### *L'accès aux savoirs et aux diplômes :*

aide aux études grâce aux contrats étudiants (preneur de notes, soutien pédagogique...);

aménagements des examens (secrétaire, majoration de temps, interprète...);

adaptation des documents pédagogiques (transcription braille, agrandissement...);

prêt de matériel spécialisé (ordinateurs, dictaphones...);



### *La vie étudiante :*

aide aux déplacements et repas ;

accompagnement dans vos démarches administratives ;

aide à l'obtention de logements adaptés à proximité ;

accès aux pratiques culturelles, physiques et sportives ;

promotion de la participation à la vie associative : association Etudihand.

Des correspondants handicaps assurent le relais vers la Passerelle, dans chaque composante et antenne.

### **A l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines :**

- le correspondant enseignant est Philippe Godiveau
- la correspondante administrative est Peggy Lecuyer.

**Contactez-nous dès que possible pour que nous préparions ensemble votre rentrée !**

#### **Passerelle Handicap – Pôle Vie Etudiante Maison de l'Étudiant**

Rue de Tours – B.P. 6749  
45067 Orléans Cedex 2

Tél : 02.38.41.71.76 / [passerelle.handicap@univ-orleans.fr](mailto:passerelle.handicap@univ-orleans.fr)

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 (18h00 le vendredi)

[www.univ-orleans.fr/handicap](http://www.univ-orleans.fr/handicap)

## LLL : Laboratoire Ligérien de Linguistique

UMR 7270 (Université d'Orléans – Université de Tours – Bibliothèque nationale de France – CNRS)

FR 2393 Institut de Linguistique Française

### Directeur : Gabriel Bergounioux

Le LLL réunit 32 enseignants-chercheurs et chercheurs, dont 9 habilités à diriger des recherches, 5 conservateurs, 7 ingénieurs et techniciens et 35 doctorants. Les programmes de recherche impliquent une cinquantaine de collaborateurs, professeurs et maîtres de conférences associés, universitaires d'autres pays, enseignants du premier et du second degré...

Couvrant l'ensemble des domaines, des disciplines et des approches constitutives de la linguistique contemporaine, le LLL a une expertise reconnue dans le traitement variationniste des langues à transmission écrite (Enquête Sociolinguistique à Orléans) et des langues à tradition orale (palikur, créoles à base portugaise, langues du Burkina), depuis l'approche anthropologique du terrain jusqu'au traitement numérique des données. Le laboratoire est un acteur majeur en Europe pour la méthodologie et la constitution d'archives numériques (*digital humanities*) où il bénéficie d'une expertise reconnue en matière de données sonores en lien avec le département de l'audiovisuel de la BnF.

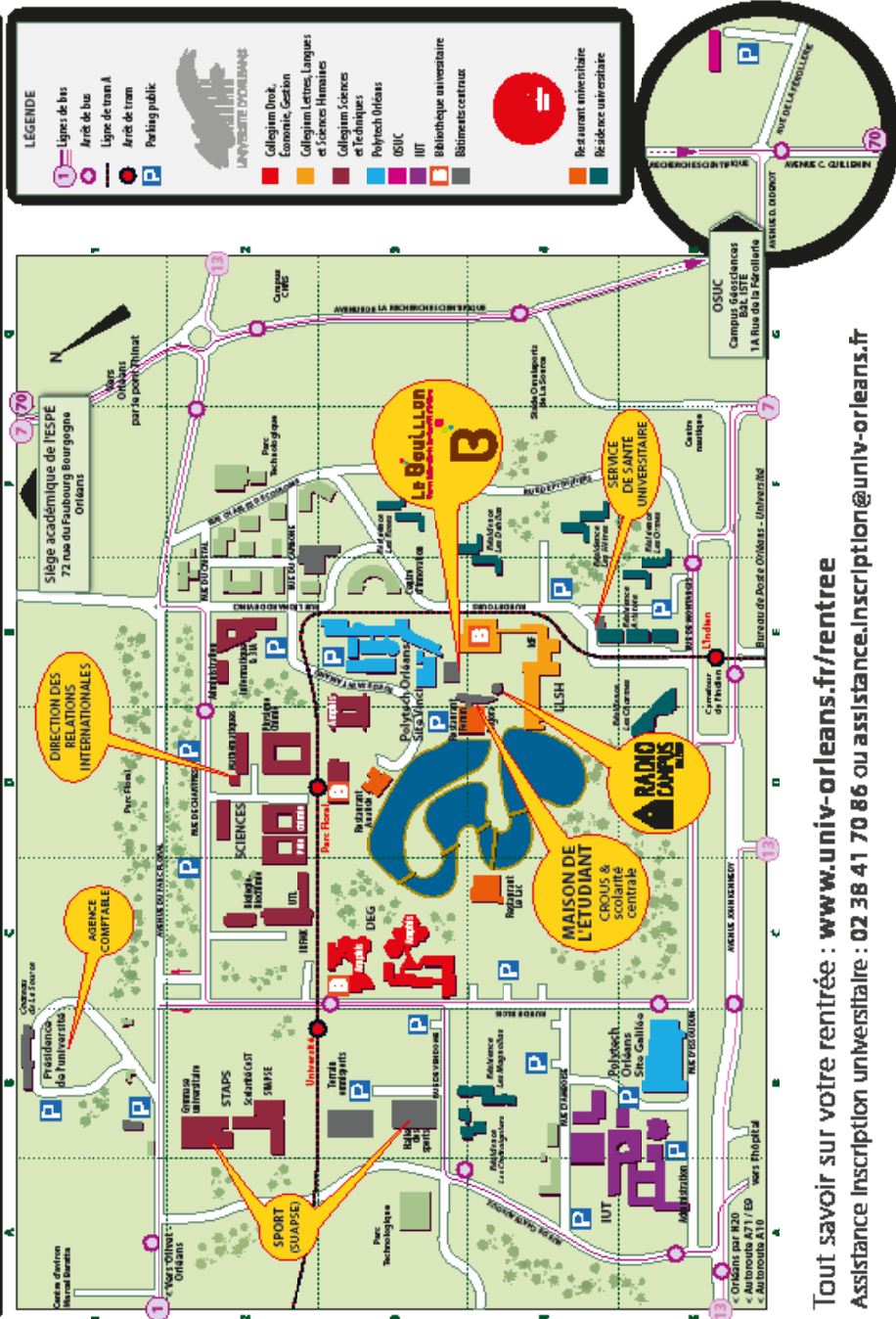
Le LLL bénéficie du soutien de l'Université, du CNRS, de la Région Centre et des moyens de l'Equipex Ortolang. Il est impliqué dans les formations de Master et de doctorat. Présent dans l'édition scientifique (*Revue de Sémantique et Pragmatique*) et dans la mise en ligne des corpus dans le cadre de l'Infrastructure de Recherche Humanités Numériques (Huma-Num), il organise des colloques et des journées d'études centrées sur ses thèmes de recherche. Le LLL participe au GDRI « Phonological Theory Agora » et pilote le GDRI SEEPICLA (Structure, Emergence and Evolution of Pidgin and Creole Languages).

**Retrouvez l'actualité LLSH  
sur notre facebook**

**<https://www.facebook.com/collegium.llsh>**



# Bienvenue à l'Université d'Orléans



**UFR LLSH**  
10 rue de Tours,  
45100 Orléans La Source

Tout savoir sur votre rentrée : [www.univ-orleans.fr/rentree](http://www.univ-orleans.fr/rentree)  
Assistance inscription universitaire : 02 38 41 70 86 ou [assistance.inscription@univ-orleans.fr](mailto:assistance.inscription@univ-orleans.fr)